

# **Vivre ensemble et promouvoir la diversité culturelle à Nantes**

## **Vers une approche partagée**

***Texte produit dans le cadre des ateliers du développement durable proposés par la Ville de Nantes***

### **Préambule**

La diversité culturelle est un fait aujourd'hui reconnu internationalement. L'idée d'une convention internationale sur le sujet, lancée par la France lors du Sommet mondial du développement durable tenu à Johannesburg en 2002, a abouti il y a peu : l'Unesco a adopté en octobre 2005 la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Avec ce texte, les Etats élèvent la diversité culturelle au rang de patrimoine commun de l'humanité et affirme que sa protection, sa promotion, son enrichissement et son maintien sont des conditions essentielles pour un développement durable. Ils encouragent la sensibilisation du public et la participation active de la société civile aux objectifs de la Convention, tant aux niveaux international, national que local.

En référence à ce cadre global, Nantes a défini « le vivre ensemble et à la promotion de la diversité culturelle » comme l'un des trois grands axes de son plan d'actions de développement durable (Agenda 21).

L'atelier que la ville lui consacre, enceinte de dialogue citoyen avec des habitants et des associations nantaises d'horizons multiples, a conduit à produire ce texte. Il est le fruit des échanges oraux de l'atelier et des contributions écrites reçues de 9 collectifs associatifs et conseils nantais sollicités par la ville sur « Que signifie pour vous Vivre ensemble à Nantes et y promouvoir la diversité culturelle ? »<sup>1</sup>.

### **1-Enjeux de la diversité culturelle**

La diversité culturelle concourt à améliorer le monde, c'est la raison majeure de sa préservation. Définie comme une pluralité de connaissance, de sagesse et de dynamisme, elle nourrit une ouverture à l'autre.

La pratique de la diversité doit s'appuyer sur la réciprocité dans l'échange, sur le respect des convictions et des identités. Elle contribue ainsi à une meilleure autonomie de chacun, une meilleure connaissance de soi.

---

<sup>1</sup> Agence culturelle bretonne (ACB), Centre interculturel de documentation (CID), Centre Lesbien et Gay de Nantes Atlantiques (CLGNA), Collectif des Associations du Patrimoine Industriel et Portuaires Nantaises (CAPIP), Conseil nantais de la citoyenneté et des étrangers (CNCE), Conseil nantais de la jeunesse (CNJ), Maison des Citoyens du Monde (MCM), Pôle de compétences culturelles et artistiques (POL'n), Fédération des Amicales Laïques (FAL).

Mais ce projet individuel ne peut se développer que dans un « vivre ensemble », une recherche de solidarités nouvelles. En ce sens la communauté reste un lieu ressource indispensable pour se retrouver entre soi, pour avancer, pour donner des repères, pour partager à la fois des difficultés et les complicités. Le mot « communauté » doit ainsi rester dans notre vocabulaire. Ce n'est pas du communautarisme, car il n'est pas question de normes à imposer, ni de repli hors de la diversité de la cité. La diversité culturelle se construit en articulation avec la citoyenneté commune.

## **2-La lutte contre les discriminations**

Un projet de vivre ensemble ne peut se développer dans une société qui tolère les discriminations. Le respect de l'autre est au centre du projet commun. La lutte contre toutes les formes de discriminations ne doit pas être considérée comme un simple positionnement éthique. C'est un enjeu collectif essentiel, une nécessité absolue du vivre ensemble.

La discrimination a pour effet de traiter une personne ou une catégorie de personnes de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable. Cette pratique, condamnée par la loi, constitue un délit.

Pourtant, à chaque étape de la vie, et notamment de la vie professionnelle, tout individu peut être confronté à de la discrimination que ce soit en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de ses caractéristiques génétiques ; ou encore en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap.

Depuis plusieurs années, les pratiques discriminatoires, bien qu'illégales, sont extrêmement répandues et socialement admises. Si l'arsenal juridique est important, il est encore trop peu mobilisé du fait d'une faible connaissance et mobilisation du droit, d'un soutien et un d'accompagnement encore insuffisants et de la difficulté à attester l'existence d'une discrimination, qui a souvent pour caractéristique d'être cachée, indirecte, impalpable.

Les discriminations s'inscrivent dans un processus insidieux qui s'ajoute aux phénomènes d'exclusions sociale et territoriale. Ces mécanismes d'exclusions touchent plus particulièrement les habitants des zones urbaines sensibles. Nous devons être attentif dans un projet de Vivre ensemble à traiter ce fléau.

## **3- L'espace public**

Lieu où se mêlent et se rencontrent les diversités, l'espace public est un enjeu fort d'une politique de diversité culturelle. La rencontre sur l'espace public urbain (places, squares, rues,..) permet de lutter contre le communautarisme et la ségrégation. Porteur de mémoires, d'histoires, l'espace public participe en lui-même à la perpétuation des diversités culturelles : cette attention portée à la préservation des traces de l'histoire, du patrimoine, est donc en soi un premier enjeu, tout comme les regards d'avenir qu'il accueille et exprime par les choix d'aménagement.

Pour jouer de cette fonction de rencontre, cet espace public ne doit évidemment pas être en soi excluant par ses aménagements (accessibilité pour les handicapés, bancs pour les amoureux et les personnes âgées, accueil des enfants, lieux trop « aseptisés » pour des jeunes dont les rencontres sont favorisés par des espaces informels...) et par son ambiance : la qualité urbaine ou naturelle mais aussi la sécurité de l'espace public sont nécessaires à ses fonctions de rencontre. En n'oubliant pas de penser aux différentes échelles, du quartier à l'agglomération, son bon fonctionnement s'inscrit dans le refus d'une ghettoïsation, dans le choix volontaire d'une mixité sociale permanente.

Au delà de la rencontre, l'espace public est aussi un lieu de convivialité, de tolérance et de découvertes.

#### **4-Les mémoires, le patrimoine et les spécificités de la ville**

L'espace public et les habitants sont donc des vecteurs de l'histoire et des mémoires. Etre nantais c'est d'abord vivre à Nantes, par conséquent, c'est se nourrir des origines et des vécus de la ville : histoire bretonne, ouvrière et portuaire, mais aussi mémoires de l'immigration, mémoires de la traite négrière, identité urbaine...

La conservation, valorisation et transmission des savoirs, des savoir-faire et du patrimoine nantais est indispensable. Il s'agit toutefois de dépasser les mémoires mythifiées pour faire aussi appel aux projets contemporains, à la culture vivante en perpétuelle création.

#### **5-La connaissance mutuelle et l'interculturalité**

Se connaître mutuellement et s'enrichir de nos cultures, favoriser les rencontres entre toutes et tous et renforcer la culture de l'échange sont à la base d'une politique de la diversité culturelle. Le travail associatif sur les quartiers y contribue précieusement, mais il doit être complété d'évènements culturels à l'échelle de la ville, et ce sur l'ensemble de l'année. Il convient à ce niveau de ne pas se contenter de la seule présentation événementielle des spécificités figées ; ces échanges doivent toujours être au service de cultures vivantes, déclinées au quotidien.

Cette meilleure connaissance doit nous amener à plus de dialogue sur les enjeux culturels (connaître la religion des autres) et philosophiques. Elle doit nous également nous conduire à révéler la richesse des échanges intergénérationnels.

#### **6-La diversité des pratiques culturelles**

Il nous faut reconnaître la diversité des identités au sens large, qu'elles qualifient des provenances géographiques (une nationalité, une région, un territoire, un quartier,...), des origines sociales, des pratiques linguistiques, des expressions artistiques ou plus largement des affinités entre personnes qui partagent des mêmes modes de pensée ou de vie.

Ainsi, un des enjeux centraux de toute politique de diversité culturelle est bien de favoriser la multiplicité des pratiques. Il est donc important de rechercher un équilibre dans l'aide accordée, en se gardant des hiérarchisations. Evidemment promouvoir la diversité culturelle, ce n'est pas que défendre la culture française et francophone (même si c'est aussi un véritable enjeu).

Diversité des cultures et diversité des pratiques : être à l'écoute des initiatives des associations, des structures d'éducation populaire, de nouvelles formes d'expression et d'initiatives, ... est en soi une nécessité, en cherchant là aussi à faire se rencontrer et échanger des acteurs porteurs de pratiques et d'expériences variées, en créant de nouveaux liens. Il s'agit clairement d'encourager toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient reconnues, en émergence ou minoritaires, professionnelles ou amateurs.

L'évaluation des politiques menées essentielles à la préservation de la diversité culturelle devra être conduite sur la base de critères définis collectivement.

## **7- Les démarches participatives**

Vivre ensemble, cela passe inévitablement par du dialogue et de l'écoute. Et l'investissement des habitants dans la vie de la cité sera d'autant plus fort que chaque individu se sentira reconnu dans sa singularité, accompagné dans ses propres pratiques.

Les pratiques culturelles sont de fait au centre de toute démarche participative. Rendre possible aux habitants d'être acteurs, initiateurs et auteurs du développement culturel de leur territoire, veiller à faire sortir les publics d'une simple consommation culturelle, favoriser l'engagement citoyen notamment par l'éducation permanente et populaire, développer des projets communs favorisant l'implication de tous les publics sont autant de conditions pour renforcer les démarches participatives.

Enfin, vivre ensemble ne se fait pas sans conflits. Il faut permettre la confrontation d'opinions et ne pas aller uniquement vers la recherche de consensus a minima. Masquer les conflits ne fait que repousser la médiation, et souvent les exacerbent. Faire vivre la diversité culturelle nécessite ainsi de savoir définir collectivement des modes de régulation, au plus près des problèmes concrets posés.

## **8- L'éducation**

L'harmonie entre les êtres humains implique des échanges de savoirs et de connaissances, de la transmission entre groupes. Il s'agit en particulier de transmettre des valeurs et des principes comme le respect, le partage, l'égalité, la tolérance, la démocratie, la justice sociale ou encore l'intérêt général. L'éducation permet les acquisitions morales, intellectuelles, culturelles indispensables pour prendre part à la société.

Ses formes sont multiples, de l'éveil à la citoyenneté à l'école à la formation continue tout long de la vie pour tous. L'éducation nous amène à la responsabilité qui nous met dans l'action. Le processus éducationnel peut ainsi se résumer à « S'informer, comprendre, agir » . Comprendre et faire comprendre le monde aujourd'hui, c'est pouvoir relier les enjeux entre eux (approche multidisciplinaire), c'est aussi apprivoiser sa complexité, et ce pour le plus grand nombre de citoyen. On retrouve là les ambitions de l'éducation populaire de reconnaître à chacun le droit de progresser dans la connaissance du monde en trouvant les pédagogies adaptées à chaque parcours de vie.

## **9-La solidarité internationale**

Vivre ensemble dans un contexte de développement durable exige de penser globalement, d'exercer une solidarité élargie, au delà des seules frontières territoriales et nationales. Les inégalités de développement sur la planète, les effets négatifs de la mondialisation questionnent la nature des échanges entre pays. Les finalités humaines, sociales, culturelles du développement se heurtent souvent aux logiques purement économiques.

Bien au delà de la charité, il s'agit de trouver des voies communes pour tendre vers un monde plus juste. Des alternatives sont proposées pour sortir de la pauvreté, atténuer les impacts sur l'environnement, promouvoir la diversité culturelle « ici et là-bas » : nouvelles règles d'échanges internationaux, économie solidaire, commerce équitable,...

La solidarité des peuples passe par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension, source d'enrichissement mutuel. Cela peut conduire jusqu'à la volonté de construire un niveau supérieur d'identité et d'unité, de tendre vers une citoyenneté planétaire.

Mais pour cela, il faut rendre le citoyen acteur de la solidarité internationale qu'il s'agit d'ancrer dans la réalité des quartiers.